

AMENAGEMENT DES CONTROLES DES ELEVES DYSLEXIQUES : MODE D'EMPLOI

QUI ?	2 assistants d'éducation : Nicolas (le matin) et Caroline (l'après-midi)
QUAND ?	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9h à 11h et de 14h à 17h
POUR QUOI FAIRE ?	Des contrôles importants – aménagés pour les dyslexiques – hors de votre classe – surveillés par un assistant d'éducation
COMMENT ?	<ol style="list-style-type: none">1. Inscription à la vie scolaire au moins 48 heures à l'avance.2. L'assistant d'éducation vient chercher les élèves dans votre classe à l'heure prévue.3. Vous lui remettez le contrôle à surveiller et les consignes aménagées précises.4. Les élèves retournent seuls en classe, munis d'un billet d'entrée.

TRES IMPORTANT :

NE PAS OUBLIER DE NOTER SUR LE CAHIER D'APPEL, LES ELEVES AYANT BESOIN D'UN TEMPS SUPPLEMENTAIRE, AFIN QUE LE COLLEUE SUIVANT SOIT PREVENU DE SON RETARD.